

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- absents excusés : 0
- ayant pris part au vote : 33
- abstentions : 4

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 26 janvier à 19 heures 10, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME. GUEDES), MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET). M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME FERRE (POUVOIR A MME. ISABELLE GODEAS),

Etaient absents excusés

M. MITTAUX est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/12

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 janvier 2022,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de l'adapter à l'évolution des services municipaux du fait de l'évolution des besoins des usagers et des objectifs des politiques publiques mises en œuvre.

Dans le cadre des stagiarisations pour l'année 2022 et de promotions internes suite à l'inscription de trois agents sur les listes d'aptitude du grade correspondant, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière technique :

Un grade d'adjoint technique pour un poste d'agent polyvalent en restauration

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance Jeunesse et Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures



A compter du 1^{er} avril 2022

Un grade d'adjoint technique pour un poste d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} avril 2022

Un grade d'adjoint technique pour un poste d'agent polyvalent d'entretien

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} mai 2022

Un grade d'adjoint technique pour un poste d'agent technique polyvalent

Catégorie : C

Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} mai 2022

Un grade d'agent de maîtrise pour un poste de responsable du service Restauration Municipale

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance Jeunesse et Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} avril 2022

Un grade d'agent de maîtrise pour un poste de responsable du service Production

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance Jeunesse et Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} avril 2022

Filière animation :

Un grade d'animateur pour un poste de Directeur ALAE

Catégorie : B

Service : Direction de l'Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} avril 2022

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste de chargé d'opération

Filière technique :

Catégorie B

Grade : Technicien, Technicien principal 2^{ème} classe, Technicien principal 1^{ère} classe

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} avril 2022

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le 28 JAN, 2022

ID : 031-213105612-20220128-D_2022_12-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité, moins 4 abstentions,

- D'adopter la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le

28 JAN, 2022

- Affiché le

28 JAN, 2022

